



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



Version: 8 Révision: 13/02/2020

Revisión precedente: 11/02/2019

Date d'impression: 13/02/2020

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:  
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [ ] Consommation  
# Durcisseur.  
# Secteurs d'utilisation:  
# Utilisations industrielles (SU3).  
# Utilisations professionnelles (SU2).  
Utilisations déconseillées:  
# Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme "Utilisations prévues ou identifiées".  
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
# Sans restriction.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:  
NEUCE - Indústria de Tintas, S.A.  
Rua Francisco Rocha - Apto. 4514 - 3700-892 - Romariz SJM (Portugal)  
Téléphone: +351 256 840040 - Fax: +351 256 840049  
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
e-mail: geral@neuce.pt
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +351 256 840041 (9:00-18:30 h.) (heures ouvrables)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:  
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.  
# Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP):  
DANGER: Flam. Liq. 2:H225 | Skin Sens. 1:H317 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | STOT RE 2:H373 | EUH066

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> 	Flam. Liq. 2:H225 Skin Sens. 1:H317 STOT SE (narcosis) 3:H336	c) c) c)	- Peau Inhalation	- Peau SNC	- Allergie Narcosis
<u>Santé humaine:</u>  	STOT RE 2:H373 EUH066	c) c)	Inhalation Peau	Systémique Peau	Effets graves Sèchement, Gerçures
<u>Environnement:</u> Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Mentions de danger:  
H225  
H373i  
  
H336  
H317  
EUH066  
Conseils de prudence:  
P102  
P210  
  
P280F  
  
P363  
P303+P361+P353-P352-P312  
  
P501b  
Indications additionnelles:  
EUH204

# Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP)

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



Substances qui contribuent à la classification:

Xylène (mélange d'isomères)  
Prepolymère de polyisocyanate aromatique

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # Les personnes avec voies respiratoires hypersensibles (par exemple, avec de l'asthme ou de la bronchite chronique) ne devraient pas manipuler ce produit. Les symptômes dans des voies respiratoires peuvent apparaître même après quelques heures d'exposition excessive. Les principaux dangers pour les voies respiratoires sont la poussière, les vapeurs ou les aérosols.

Autres effets néfastes pour l'environnement: # Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MÉLANGES:

# Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Dissolution de résines.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

25 < 50 %



Acétate de n-butyle

CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1

REACH: 01-2119485493-29

CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narc osi s) 3:H336 | EUH066

Indice nr. 607-025-00-1  
< REACH / ATP01

10 < 25 %



Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9

REACH: 01-2119475791-29

CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narc osi s) 3:H336

Indice nr. 607-195-00-7  
< REACH

10 < 25 %



Xylène (mélange d'isomères)

CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7

REACH: 01-2119488216-32

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox (skin) 4:H312 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (irrit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373i | Asp. Tox. 1:H304

Indice nr. 601-022-00-9  
< REACH

2,5 < 10 %



Prepolymère de polyisocyanate aromatique

CAS: 53317-61-6, EC: 500-120-8

REACH: Exempt (polymère)

CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319 | Skin Sens. 1:H317

Autoclassé

2,5 < 10 %



Éthylbenzène

CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4

CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | STOT RE 2:H373iE | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 3:H412

Indice nr. 601-023-00-4  
< Autoclassifié

< 2,5 %



Méthyléthylcétone

CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0

REACH: 01-2119457290-43

CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (narc osi s) 3:H336 | EUH066

Indice nr. 606-002-00-3  
< REACH / ATP01

< 2,5 %



Acétate d'éthyle

CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4

REACH: 01-2119475103-46

CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (narc osi s) 3:H336 | EUH066

Indice nr. 607-022-00-5  
< REACH / ATP01

Impuretés:

# Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

# Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/01/2019.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:**



# Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u> 	# L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.	# Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u> 	# Le contact avec la peau produit rougeur.	# Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de rougeur de la peau ou éruptions cutanées, appeler immédiatement un médecin.
<u>Yeux:</u>	# Le contact avec les yeux peut produire une légère rougeur.	# Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
<u>Ingestion:</u>	# Par ingestion peut occasioner des malaises gastrointestinaux.	# En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

**4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**  
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

**4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
Information pour le médecin: # Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: # Il n'est pas connu un antidote spécifique.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 MOYENS D'EXTINCTION:**  
# Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.

**5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**  
# Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, vapeurs d'isocyanates, traces d'acide cyanhydrique. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:**  
Équipements de protection particuliers: # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.  
Autres recommandations: # Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**  
# Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit.

**6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**  
# Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

**6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**  
# Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Les zones contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant approprié. Un décontaminant (inflammable) peut être constitué par: eau/éthanol ou isopropanol/solution d'ammoniaque concentrée (d=0,880) = 45/50/5 parties en volume. Un décontaminant (non inflammable) est le formé par: eau/carbonate de sodium = 95/5 parties en poids. Ajouter le même décontaminant sur les résidus et attendre quelques jours dans des emballages non fermés, jusqu'à la fin de la réaction. Garder les restes dans un conteneur fermé.

**6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**  
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**  
 # Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  
Recommandations générales :  
 # Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:  
 # Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.  
 - Point d'éclair : # 22\* # °C  
 - Température auto-inflammation : # 381\* # °C  
 - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.4\* - 8.4 % Volume 25°C  
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:  
 # Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies, maladies chroniques ou répétées ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:  
 # Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**  
 # Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Réagit avec l'eau, dégageant du CO2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l'augmentation de pression. Les emballages partiellement utilisés doivent être ouverts avec soin. Conséquence de la sensibilité à l'humidité des isocyanates, ce produit doit se conserver dans le récipient d'origine, ou bien sous pression d'azote sec, par exemple. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  
Classe de magasin : # D'après les dispositions en vigueur.  
Temps de stockage : # 12. mois  
Températures : # min: 5. °C, max: 35. °C (recommandé).  
Matières incompatibles:  
 # Conserver à l'écart de l'eau, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, alcools, peroxydes. Nettoyer l'équipement d'application avec un solvant compatible. Ne laissez jamais l'équipement plein avec le solvant de nettoyage pendant des périodes prolongées, surtout quand ils ont utilisé pour le nettoyage des solvants récupérés qui peuvent contenir de l'humidité ou des alcools, pour éviter le durcissement du produit sur l'équipement, ce qui provoque des blocages dans les tuyaux ou les pistolets.  
Type d'emballage:  
 # Selon réglementations en vigueur.  
Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:  
 - Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune  
 - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):  
 - Dangers physiques: Liquide et vapeurs très inflammables (P5c) (5000t/50000t).  
 - Dangers pour la santé: Non applicable  
 - Dangers pour l'environnement: Non applicable  
 - Autres dangers: Non applicable.  
 - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 5000 tonnes  
 - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 50000 tonnes  
 - Observations:  
 Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**  
# Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1 **PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
# Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Décret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>		MP nr
Acétate de n-butyle	1983	150.	710.	200.	940.		84
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2007	50.	275.	100.	550.	Vd	
Xylène	2007	50.	221.	100.	442.		4bis,84
Éthylbenzène	2007	20.	88.	100.	442.	Vd	84
Méthyléthylcétone	2007	200.	600.	300.	900.	Vd	84
Acétate d'éthyle	1987	400.	1400.	-	-	Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.  
\*Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (\*Vd): # Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voie cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. Il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité globale de polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets systémiques, aiguë et chroniques:

	DNEL Inhalation mg/m <sup>3</sup>		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Acétate de n-butyle	960.	(a) 480. (c)	11.0	(a) 11.0 (c)	-	(a) - (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	(a) 275. (c)	-	(a) 154. (c)	-	(a) - (c)
Xylène (mélange d'isomères)	289.	(a) 77.0 (c)	s/r	(a) 180. (c)	-	(a) - (c)
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)
Méthyléthylcétone	-	(a) 600. (c)	-	(a) 1161. (c)	-	(a) - (c)
Acétate d'éthyle	1468.	(a) 734. (c)	s/r	(a) 63.0 (c)	-	(a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets locaux, aiguë et chroniques:

	DNEL Inhalation mg/m <sup>3</sup>		DNEL Cutanée mg/cm <sup>2</sup>		DNEL Yeux mg/cm <sup>2</sup>	
Acétate de n-butyle	960.	(a) 480. (c)	s/r	(a) s/r (c)	s/r	(a) - (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)
Xylène (mélange d'isomères)	289.	(a) s/r (c)	s/r	(a) s/r (c)	-	(a) - (c)
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)
Méthyléthylcétone	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)	-	(a) - (c)
Acétate d'éthyle	1468.	(a) 734. (c)	s/r	(a) s/r (c)	b/r	(a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

b/r - DNEL non dérivé (risque faible).



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:

- Eau douce, marin et déversements intermittentes:

	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
Acétate de n-butyle	0.180	0.0180	0.360
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.635	0.0635	6.35
Xylène (mélange d'isomères)	0.327	0.327	0.327
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	-	-	-
Méthyléthylcétone	55.8	55.8	55.8
Acétate d'éthyle	0.260	0.0260	1.65

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:

	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
Acétate de n-butyle	35.6	0.981	0.0981
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100.	3.29	0.329
Xylène (mélange d'isomères)	6.58	12.5	12.5
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	-	-	-
Méthyléthylcétone	709.	285.	285.
Acétate d'éthyle	650.	1.25	0.125

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:

- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:

	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d
Acétate de n-butyle	s/r	0.0903	n/b
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	0.290	-
Xylène (mélange d'isomères)	-	2.31	-
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	-	-	-
Méthyléthylcétone	-	22.5	1000.
Acétate d'éthyle	-	0.240	200.

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



# Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: # Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: # On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



# Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Si le poste de travail ne dispose pas de la ventilation suffisante, ou quand les utilisateurs, en train de pulvériser ou non, se trouvent à l'intérieur de la cabine de peinture, il faudra utiliser un appareil respiratoire avec fourniture d'air (EN137) pendant le processus de mise en peinture. Pour des travaux brefs, on peut considérer l'utilisation d'une masque avec une combinaison de filtres de charbon actif et particules, du type A2-P2 (EN14387/EN143).

Lunettes:



# Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

# Non.

Gants:



# Gants résistants aux produits chimiques (EN374).

Bottes:

# Non.

Tablier:

# Non.

Combinaison:

# Conseillable.

Risques thermiques:

# Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

# Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: # Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: # Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: # Non applicable.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

- État physique : # Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique
- Seuil olfactif : # Non disponible (mélange).

Valeur pH

- pH : # Non applicable (milieu non aqueux).

Changement d'état

- Point de fusion : # Non applicable (mélange).
- Point initial d'ébullition : # 75\* # °C à 760 mmHg

Densité

- Densité de vapeur : # 3,42\* à 20°C 1 atm. Relative air
- Densité relative : # 1,01 ± 0,1 # à 20/4°C Relative eau

Stabilité

- Température décomposition : # Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).

Viscosité:

- Viscosité dynamique : # 41. cps 20°C
- Viscosité cinématique : # 14. mm2/s à 40°C
- Viscosité (temps écoulement) : # 15. ± 2. # sec.CF4 20°C

Volatilité:

- Taux d'évaporation : # 114.1\* nBuAc=100 25°C Relative
- Tension de vapeur : # 11.8\* # mmHg à 20°C
- Tension de vapeur : # 7\* kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau : # Non applicable
- Liposolubilité : # Non disponible (mélange non testé).
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : # Non applicable (mélange).

Inflammabilité:

- Point d'éclair : # 22\* °C # CLP 2.6.4.3.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.4\* - 8.4 % Volume 25°C
- Température auto-inflammation : # 381\* # °C

Propriétés explosives:

# Non disponible.

Propriétés comburantes:

# Non classé comme produit comburant.

\*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Chaleur de combustion : # 6863\* Kcal/kg
- Non volatiles : # 19. # % Poids

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: # Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Propriétés pyrophoriques: # In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

# Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

# Possible réaction dangereuse avec l'eau, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, alcools, peroxydes. Réaction exothermique avec des amines et des alcools. Réagit avec l'eau dégageant du CO2.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: # Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: # S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Humidité: # Éviter l'humidité. Réagit avec l'eau, dégageant du CO2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l'augmentation de pression.

Pression: # Irrélevant.

Chocs: # Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

# Conserver à l'écart de l'eau, agents oxydants, acides, matières basiques, amines, alcools, peroxydes. Nettoyer l'équipement d'application avec un solvant compatible. Ne laissez jamais l'équipement plein avec le solvant de nettoyage pendant des périodes prolongées, surtout quand ils ont utilisé pour le nettoyage des solvants récupérés qui peuvent contenir de l'humidité ou des alcools, pour éviter le durcissement du produit sur l'équipement, ce qui provoque des blocages dans les tuyaux ou les pistolets.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

# Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former, incluant des isocyanates.





ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

**11.1** INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u>	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation
Acétate de n-butyle	10768. Rat	17600. Lapin	> 23400. Rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532. Rat	> 5000. Rat	> 35700. Rat
Xylène (mélange d'isomères)	4300. Rat	1700. Lapin	> 22080. Rat
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	> 5000. Rat		
Éthylbenzène	3500. Rat	15400. Lapin	> 17400. Rat
Méthyléthylcétone	2737. Rat	6480. Lapin	> 23500. Rat
Acétate d'éthyle	5620. Rat	18000. Lapin	> 44000. Rat

  

<u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :</u>	<u>ATE</u> mg/kg bw oral	<u>ATE</u> mg/kg bw cutanée	<u>ATE</u> mg/m3.4h inhalation
Xylène (mélange d'isomères)	-	1100.*	11000.* Vapeurs
Prepolymère de polyisocyanate aromatique	-	-	-
Éthylbenzène	-	-	17400. Vapeurs

(\*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir des composants et ne représentent pas les résultats de tests.  
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé  
Non disponible  
Dose minimale avec effet observé  
Non disponible

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.1	# <b>SENSIBILISANT:</b> Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
Danger par aspiration: Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Systemiques:</u> 	RE	Systémique 	Cat.2	# NOCIF: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.
<u>Cutanés:</u>	RE	Peau 	-	# DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	GHS/CLP 1.2.4.
<u>Neurologiques:</u> 	SE	SNC 	Cat.3	# NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: # N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: # N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: # Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Non disponible.

Exposition à court terme: # Nocif par inhalation. Nocif par contact avec la peau. Peut irriter les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Exposition prolongée ou répétée: # L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

# Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles l'absorption percutanée peut être très élevée: Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, Xylène (mélange d'isomères), Éthylbenzène, Méthyléthylcétone.

Toxicocinétique basique: # Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1	<u>TOXICITÉ:</u>	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l-96heures	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l-48heures	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l-72heures
	<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels:</u> Acétate de n-butyle Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Méthyléthylcétone Acétate d'éthyle	> 18. Poissons 134. Poissons > 14. Poissons > 12. Poissons 2993. Poissons 212. Poissons	> 44. Daphnie 408. Daphnie > 16. Daphnie > 1.8 Daphnie 308. Daphnie 164. Daphnie	675. Algues > 1000. Algues > 10. Algues > 33. Algues 1972. Algues > 100. Algues
	<u>Concentration sans effet observé</u> Acétate de n-butyle Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<u>NOEC (OECD 210)</u> mg/l-28jours	<u>NOEC (OECD 211)</u> mg/l-21jours 23. Daphnie > 100. Daphnie	<u>NOEC (OECD 201)</u> mg/l-72heures
	<u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> Non classé	-	# Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u> Non classé	-	# Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

# Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels :	DOO mgO2/g	%DBO/DOO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilité
Acétate de n-butyle	2204.	~ 80. ~ 82. ~ 83.	Facile
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1520.	~ 22. ~ 78. ~ 90.	Facile
Xylène (mélange d'isomères)	2620.	~ 52. ~ 81. ~ 88.	Facile
Prepolymère de polyisocyanate aromatique			Non facile
Éthylbenzène	3164.	~ 30. ~ 68. ~ 79.	Facile
Méthyléthylcétone	2440.	~ ~ ~ 98.	Facile
Acétate d'éthyle	1540.	~ 62. ~ 69. ~ 94.	Facile

# Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

# Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	log Pow	BCF L/kg	Potentiel
Acétate de n-butyle	1.81	6.9 (calculée)	Non disponible
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.560	3.2 (calculée)	Non disponible
Xylène (mélange d'isomères)	3.16	57. (calculée)	Non disponible
Prepolymère de polyisocyanate aromatique			Non disponible
Éthylbenzène	3.15	56. (calculée)	Non disponible
Méthyléthylcétone	0.290	3.2 (calculée)	Non disponible
Acétate d'éthyle	0.730	3.2 (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

# Non disponible.

Movilité de composants individuels :	log Koc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel
Acétate de n-butyle	1.84	29. (calculée)	Non disponible
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.230	0.42 (calculée)	Non disponible
Xylène (mélange d'isomères)	2.25	660. (calculée)	Non disponible
Prepolymère de polyisocyanate aromatique			Non disponible
Éthylbenzène	2.23	798. (calculée)	Non disponible
Méthyléthylcétone	1.28	5.8 (calculée)	Non disponible
Acétate d'éthyle	1.26	14. (calculée)	Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

# Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: # Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: # Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: # En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: # Non disponible.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: # Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

# Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: # Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

# Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

# Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> 1263	
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> PEINTURES	
14.3	<p><u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u></p> <p><u>Transport par route (ADR 2019) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2019):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 3</li> <li>- Groupe d'emballage: III</li> <li>- Code de classification: F1</li> <li>- Code de restriction en tunnels: (E)</li> <li>- Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L</li> <li>- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)</li> <li>- Document pour le transport: Fiche de route.</li> <li>- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4</li> </ul> <p><u>Transport voie maritime (IMDG 38-16):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 3</li> <li>- Groupe d'emballage: III</li> <li>- Fiche de Sécurité (FS): F-E,S_E</li> <li>- Guide soins médicaux d'urgence: 310,313</li> <li>- Polluant marin: Non.</li> <li>- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.</li> </ul> <p><u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2018):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 3</li> <li>- Groupe d'emballage: III</li> <li>- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.</li> </ul> <p><u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> # Non disponible.</p>	<p>Ti &lt; 23°C, visqueux selon 2.2.3.1.4. &lt; 450 L (ADR) ou 2.3.2.2. &lt; 30 L (IMDG) ou 3.3.3.1.1. &lt; 30 L (IATA), Pv &lt; 110 kPa/50°C</p>
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Voir la section 14.3	
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> # Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).	
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> # S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.	
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> # Non applicable.	

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1	<p><u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.</p> <p><u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2</p> <p><u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).</p> <p><u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).</p> <p><u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u></p> <p><u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2</p> <p><u>Autres législations locales:</u> # Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.</p>
------	--

15.2	<p><u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> # Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.</p>
------	---



ENDURECEDOR NEUCEMOB SP 210  
Code: 10011012



## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373iE Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Indications pour préparations contenant des isocyanates:

Les peintures prêtes à l'emploi contenant des isocyanates peuvent provoquer une irritation des muqueuses -en particulier des voies respiratoires- et déclencher des réactions d'hypersensibilité. En cas d'inhalation de vapeurs ou d'aérosols, il y a danger de sensibilité croisée. Lors de la manipulation des préparations contenant des isocyanates, il est nécessaire d'observer les mêmes précautions que celles prévues pour les préparations contenant des solvants, en particulier, les aérosols et les vapeurs ne doivent pas être inhalés. Les personnes allergiques, asthmatiques ou sujettes à des affections des voies respiratoires ne doivent pas être employées à des postes de travail en relation avec les peintures contenant des isocyanates.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

### # CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

*Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.*

### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # · European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- # · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Riesgos y Patología por Isocianatos, G.Alomar (INSHT, DT54.89, 1989).
- Directivas ISOPA para la seguridad en la carga/descarga, transporte y almacenaje de TDI y MDI. Número de publicación ISOPA: PSC-0014-GUIDL-SP.
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2019).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

### # ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- # · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- # · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- # · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- # · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- # · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- # · IATA: Association du Transport aérien international.
- # · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

### LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

### HISTOIRE:

Version: 7                      Révision: 11/02/2019  
Version: 8                      Révision: 13/02/2020

### # Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

*# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.*

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.